

"Marché commun et zone de libre-échange" dans L'écho de l'industrie (15 novembre 1958)

Légende: Le 15 novembre 1958, L'écho de l'industrie, organe de la Fédération des industriels luxembourgeois (Fedil), commente les difficiles négociations entre les six États membres de la Communauté économique européenne (CEE) et le Royaume-Uni sur l'éventuelle mise en place d'une zone de libre-échange en Europe.

Source: L'écho de l'industrie. 15.11.1958, n° 46; 36e année. Luxembourg: Fédération des industriels luxembourgeois. "Marché commun et zone de libre-échange", auteur:M. K. , p. 1.

Copyright: (c) FEDIL

URL:

http://www.cvce.eu/obj/marche_commun_et_zone_de_libre_echange_dans_l_echo_de_l_industrie_15_novembre_1958-fr-cb1576b8-dd70-460e-8f32-227b16a54387.html



Date de dernière mise à jour: 05/11/2015

Marché commun et zone de libre-échange

Le fruit n'est pas encore mûr

La réunion des Dix-sept qui s'est tenue fin du mois dernier dans la capitale française s'est soldée, ainsi qu'on s'y attendait, par un procès-verbal de carence. Venant après les échecs de Venise, de Bruxelles, celui de Paris montre la profondeur du désaccord. En fait, les positions sont tellement tranchées que les questions de base ont à peine été effleurées et n'ont donné lieu à aucune discussion sérieuse. Seul résultat positif: on poursuit l'examen du problème de la définition de l'origine, secteur par secteur, d'abord à Six, puis à Dix-sept. Ce seul compromis sur une question de procédure est peu; son seul mérite est d'avoir empêché qu'on ne mette fin brutalement aux négociations.

L'heure est grave, assurément, et le délégué britannique, M. Maudling, n'a pas exagéré lorsqu'il a dit: «Si nous n'arrivons pas à un accord sur le principe de l'établissement d'une zone de libre-échange d'ici le 1er janvier, nous serons menacés d'un grand danger: la division économique et politique de l'Europe.»

Les données du problème sont connues de nos lecteurs: la Grande-Bretagne, appuyée par la plupart des Dix-sept, veut participer aux avantages du marché commun par le canal de la zone de libre-échange, tout en conservant ceux que lui assure la formule du «Commonwealth» et en gardant la liberté de fixer et de modifier son tarif douanier vis-à-vis des pays tiers; la France, qui a réussi à se ménager de solides garanties dans le marché des Six, n'entend pas s'en départir et veut contrôler toute l'évolution du désarmement douanier des Onze par le droit de veto que représente la règle de l'unanimité. En réalité, la France est opposée à la zone de libre-échange, dont elle s'est, d'ailleurs, refusée jusqu'à présent à admettre le principe.

D'où un climat de méfiance et des accusations qui, il faut le reconnaître, résument assez bien la situation: Paris accuse Londres de vouloir diluer le marché commun dans le commerce mondial, Londres accuse Paris de vouloir faire du protectionnisme à Dix-sept, au lieu de le faire à Six, à l'abri du traité CEE. Il sera difficile de rapprocher les positions.

Les raisons du différend

On ne peut pas nier que la Grande-Bretagne soit aujourd'hui décidée à rechercher un accord. Après avoir considéré les choses avec un certain détachement, elle est maintenant poussée par ses industriels et ses hommes d'affaires qui, avant les dirigeants de ce pays toujours attachés aux traditions du «Commonwealth», ont aperçu le danger que représenterait pour eux l'unification progressive du marché européen occidental.

Comme preuve de la bonne volonté de Londres à rencontrer les thèses françaises on peut citer la proposition faite par M. Maudling de prendre les décisions à la majorité des deux tiers (au lieu de l'unanimité exigée par les Français) dans les questions institutionnelles et d'aller jusqu'à l'unanimité dans certains cas. Par contre, Londres entend conserver sa liberté douanière à l'égard des pays tiers.

Il est probable que ce problème constituera finalement une des principales pierres d'achoppement. En effet, les objections soulevées à ce propos par le délégué français ne relèvent pas de la simple obstruction.

Si la zone de libre-échange voit le jour et si les Onze conservent le droit de modifier à leur gré leurs droits d'entrée, le marché commun risque d'être envahi par des produits étrangers, et notamment ceux du «Commonwealth», qui y entreront via le Royaume-Uni sous la protection des tarifs préférentiels qu'il accorde. En outre les Six, qui se sont interdits entre eux de modifier leurs tarifs vis-à-vis des tiers, seront désavantagés à l'égard de leurs partenaires.

Deux formules avaient été proposées pour résoudre la question: un «code de bonne conduite» — assez imprécis, il faut bien le dire — suggéré par M. Maudling; un plan plus concret avancé par le Ministre belge du Commerce Extérieur, appuyé par le délégué allemand, et qui consistait en un système permanent de consultations et de sanctions prévoyant le droit à des mesures compensatoires lorsque la liberté tarifaire reconnue en principe causerait dans un cas déterminé un dommage à un partenaire de la zone.

Ces suggestions, on le sait, ont été repoussées par la France. Les raisons de son attitude, on le sait aussi, doivent être cherchées dans la situation de l'économie française qui, sous des dehors parfois brillants, risque de ne pouvoir se défendre efficacement contre les producteurs étrangers. Sans doute est-il des secteurs dont le dynamisme est évident et qui peuvent soutenir la concurrence dans le cadre des Six et même des Dix-sept. Mais pour d'autres secteurs les perspectives apparaissent moins encourageantes.

Le service des études financières du «Crédit Lyonnais» s'est livré à une étude très fouillée, établissant une comparaison entre les prix de revient de l'industrie française et ceux de ses cinq partenaires de la CEE. Sans doute les niveaux moyens des prix des produits industriels sont-ils assez différents entre les six pays et n'est-il pas aisé d'établir une comparaison. La constatation du «Crédit Lyonnais» est néanmoins claire: «Le niveau moyen français excède actuellement d'environ 10 p. c. le niveau moyen allemand, l'écart pouvant être beaucoup plus important pour certains produits.» Dans les meilleures conditions, précise encore l'établissement, un ajustement des taux de change ne pourrait permettre que d'aligner momentanément la moyenne des prix français sur les moyennes étrangères. «Certaines branches ne sauraient subsister sans se réformer.»

L'analyse par secteur indique, par exemple, que dans les industries mécaniques les prix français sont de 15 à 20 p. c. plus élevés que les prix allemands (l'automobile mise à part, où toute comparaison est impossible).

Dans l'industrie électrique il y a à peu près égalité pour le gros matériel industriel (alternateurs, transformateurs); pour le petit matériel (contacteurs, disjoncteurs) les prix italiens sont inférieurs aux prix français, et pour les matériels plus spécialisés (lampes électriques, condensateurs, accumulateurs) les prix français dépassent les prix allemands de 20 à 30 p. c. Il en est de même pour le matériel électroménager, tandis que les deux groupes américains implantés en Europe, «General Electric» et «International Telephone and Telegraph», feront courir un grand risque à l'industrie française de matériel électronique.

L'industrie chimique française paraît bien armée, de même, d'ailleurs, que l'industrie textile, quoiqu'ici le sentiment soit plus nuancé et influencé par les diverses spécialisations; la position française est forte surtout dans les domaines du tissage de peignés de laine, de la filature du coton, de la belle soierie et des textiles artificiels.

Ces données, nécessairement fragmentaires, illustrent le caractère inconfortable de la position française. Dans moins de deux mois la France sera obligée de faire le premier pas dans la voie des abaissements douaniers, dix-huit mois après un deuxième. Mais ce qui l'inquiète davantage que la réduction générale des droits de douane, ce sont les réformes à apporter au système des contingents d'importation.

Aux termes du traité les contingents bilatéraux seront, le 1er janvier prochain, transformés en contingents globaux accessibles à tous les partenaires du marché commun. Ils devront être élargis à la même date, par rapport à l'année précédente, de 20 p. c. au moins de leur valeur totale. Un contingent égal à 3 p. c. au moins de la production nationale d'un produit non libéré doit être établi dans quelques semaines. A la fin de la dixième année tout contingent devra être au moins égal à 20 p. c. de la production nationale. Lorsqu'on connaît la protection qui entoure certaines industries du pays ami, on ne s'étonne guère des atermoiements français.

Très souvent les contingents actuels ne représentent pas les 3 p. c. initiaux inscrits au traité et il faudra aller plus loin que les 20 p. c. d'accroissement prévus. C'est le cas, notamment, dans le domaine automobile, où les achats français à l'étranger ne sont annuellement que 0,7 p. c. de la production; ici les contingents devraient passer de quelque 3 milliards de francs français par an à 12 milliards environ dès 1959.

Dans le secteur des jouets les contingents devront tripler (de 200 à 600 millions de francs français); dans celui de la porcelaine ils devront quintupler. Pour les bas de soie la progression sera encore plus brutale: la France autorise actuellement des importations représentant à peine cinq pour-mille de sa production; elle devra donc, du jour au lendemain, sextupler le contingent.

Pour les matériels électriques le grand nombre des contingents n'atteint pas 3 p. c., comme aussi pour certaines catégories de textiles (tissus, confection) et pour presque tous les textiles artificiels et synthétiques (sauf la rayonne). La règle des 3 p. c. jouera aussi pour les engrais, les corps gras, les articles en verre et certains produits organiques.

Une donnée globale pour terminer ce chapitre français: pour les produits industriels seulement le total des contingents bilatéraux accordés par la France aux cinq autres pays de la Communauté Economique Européenne est de l'ordre de 65 milliards de francs français. A Bruxelles, où l'on s'est déjà livré à certains calculs, on a dit que ce chiffre devra être majoré de 40 p. c. en 1959.

Aucun espoir?

Ce qui précède éclaire d'un jour assez cru les raisons de l'obstination française contre la zone de libre-échange. A Paris on est persuadé que la France aura déjà suffisamment de difficultés à faire l'apprentissage du marché commun. Dans les autres capitales de la CEE on comprend les sentiments français, ce qui explique l'unité de façade que les Six ont maintenue jusqu'à présent devant le comité Maudling.

Unité de façade? Sans doute davantage! Car s'il est exact, comme l'ont affirmé des observateurs britanniques, que certains pays de la Communauté Economique Européenne n'apprécient pas le travail de démolition entrepris par Paris, ceux-ci n'en demeurent pas moins attachés à la formule du marché commun. S'ils devaient être amenés à choisir entre celui-ci et la zone de libre-échange, ils n'hésiteraient pas un instant, tout comme la Grande-Bretagne, placée devant la même alternative, abandonneraient l'Europe et choisiraient le «Commonwealth».

Faut-il donc prévoir la cassure? Pas nécessairement. Car ni la Grande-Bretagne, appuyée par la Suisse et les pays scandinaves, ni les Six ne désirent la division de l'Europe, avec le risque de guerre commerciale qui en découlerait. Après les épreuves de force qui viennent de se dérouler à Venise, à Bruxelles et à Paris on doit espérer que les angles vont s'arrondir.

Peut-être l'étude secteur par secteur du problème de la zone de libre-échange — étude qui se poursuit à Bruxelles — permettra-t-elle de dégager, enfin, des formules acceptables pour tous. Le premier des rapports des Six doit parvenir au comité Maudling le 19 de ce mois, le cinquième et dernier le 10 décembre. Ce sera donc du travail express, toujours dans l'espoir, que beaucoup ne partagent plus, de faire démarrer la zone en même temps que le marché commun. Ces rapports concernent: le premier les industries mécaniques et les biens d'équipement, le deuxième les pâtes à papier et les bois, le troisième les produits chimiques, le quatrième les textiles et le cinquième les métaux non ferreux.

Toute spéculation sur la teneur d'un éventuel compromis est évidemment prématurée. Dans l'état actuel des choses on doit s'attendre que toute formule, pour être acceptée par Paris, doive s'inspirer très largement du point de vue français. En acceptant la négociation secteur par secteur la France semble s'être engagée davantage que ses milieux industriels ne le souhaitaient. C'est là le principal résultat de l'action persuasive entreprise par les Cinq auprès de leur partenaire.

Cette action peut et doit se poursuivre, pour éviter l'échec du projet de zone de libre-échange qui aurait comme conséquence de faire «sauter» l'Organisation Européenne de Coopération Economique et l'Union Européenne de Paiements, c'est-à-dire les deux organismes dont le mécanisme a permis le développement et la multilatéralisation du commerce européen. Qui oserait prendre une telle responsabilité?

M. K.